

Service Pénitentiaire

Prison de

Ruhengeri

m.

Nom :

Chirimunga

Origine :

Kimongi

Chefferie :

Rwankeri

Territoire :

Ruhengeri

Profession :

Cultivateur

N° du R.E. :

5211

Formule dactyloscopique :

Arrêté le :

16 - 4 - 51

Condamné le :

1/4 de peine :

Sorti le :

Transféré le :

10 - 4 - 51 à Kigali

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

Ruhengeri



9669

LE GARDIEN,

R.O. *[Signature]*

.....
.....
.....
Prison de Kuhengeri

.....
.....

Le nommé

détenu préventivement à la prison de Kuhengeri est transféré
ce jour sous la garde du policier.....
à la prison de

L'ordre de transfert émane de Monsieur

.....

L'intéressé a reçu la ration pourjour(S)

Le Gardien de Prison :

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri

Prison de Ruhengeri

EXTRAIT DU CAHIER DES PUNITIONS

Le nommé ;
a subi pendant sa détention à la prison de Ruhengeri
les punitions suivantes :
Jours de cachot :
Fouet :
Privation de promenades :
Privation de visites :
Motifs des punitions :

Ruhengeri, le
Le gardien de Prison,

Région de Mandala --
Territoire de Ruhengeri
Prison de Ruhengeri

ENTRÉE DU CAHIER DES BIENS
DES DÉTENUÉS

Remis au nommé

Les effets suivants, déposés à la prison de
Ruhengeri :

Pagne :	Capitulas :	Vareuses :
Bas :	Veston :	Argent :
.....		

Ruhengeri, le

Le gardien de Prison,

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri

Prison de Ruhengeri

AVIS DE TRANSFERT

Nous soussigné :..... à Ruhengeri
mandons le gardien de prison de
de vouloir bien incarcérer le nommé
fils deet de
colline de sous-chef
Chef Territoire de
Prévenu d'avoir
.
.
INFRACTION prévue par

Mis en détention préventive depuis le
Suivant :
Escorte :
Témoins :

Ruhengeri, le1950
Le Gardien de Prison,

Le Secrétaire de l'Association

Association de ...

1. ...

2. ...

3. ...

4. ...

5. ...

6. ...

7. ...

8. ...

9. ...

10. ...

11. ...

12. ...

13. ...

14. ...

VALE DE L'ASSOCIATION

Association de l'Association

Association de l'Association

Association de l'Association

PRO-JUSTITIA.

PROCES-VERBAL D'ARRESTATION.

L'an mil neuf cent cinquante et un, le seizième
jour du mois de Avril

Nous, NIJS Robert G.S. Agent Territorial Principal
en Territoire de Ruhengeri, Officier de Police Judiciaire à compétence
générale en Territoire de Ruhengeri

Avons, en vertu de l'article 6 du Code de Procédure Pénale,

saisi le nommé NYIRIMPUNGA, fils de Sematama (e.v.)
et de Nyiraruvugo (e.v.), originaire du Territoire de Ruhengeri
chefferie Rwankeri, sous chefferie Serufigi
colline Kimonyi, résidant à coll. Mukingo s/ch. Ruzindana
inculpé de vol qualifié et attendu que l'infraction commise par cet

indigène est punissable de - (1) plus de deux mois-(2) au moins six mois de servitude pénale et-(1) qu'elle est flagrante ou réputée telle - (2) que nous avons recueilli des indices sérieux de culpabilité, nous l'avons fait conduire

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'officier de Police Judiciaire,

R. NIJS,

(1) (2) Si la saisie se fait en dehors d'un rayon 25 km. du lieu où se trouve l'autorité judiciaire chargée de poursuivre ou de réprimer l'infraction.